



PAUVRETÉ ET PRÉCARITÉ : ACTION COORDONNÉES AU NIVEAU DES CANTONS DEMANDANT L’AUTOMATICITÉ DE LA REMISE DES PRESTATIONS SOUS CONDITION DE RESSOURCES

Pour donner suite à la précédente AD, le CD a examiné les diverses propositions formulées par les groupes cantonaux ainsi que celles qui sont sorties de l'atelier de la précédente AD ([voir ici](#) le fichier pour la synthèse).

Le Comité directeur vous propose la procédure suivante pour l’Assemblée des délégué-e-s du 18.04.2024 :

A. La discussion et le vote sur la proposition du groupe PSFR60+.

B. Parmi les diverses propositions :

La lutte contre la pauvreté et la précarité doit se concentrer en priorité sur les revenus. Des revenus du travail, des rentes et des revenus sociaux décents doivent permettre de vivre dignement. Ils seront bien entendu adaptés en permanence au renchérissement et aux progrès de la productivité.

Afin d'apporter une réponse concrète et rapide à mettre en œuvre, le CD propose de déposer dans tous les parlements cantonaux une proposition de force obligatoire (motion, initiative parlementaire, projet de loi, en fonction des règles des divers parlements) pour :

- Imposer l'automaticité de la remise des prestations sous condition de ressources qui sont des droits légaux ;
- Harmoniser les prestations sous conditions de ressources qui varient d'un canton à l'autre.

Prestations sociales sous condition de ressources

- Subsidés LAMal (est automatique dans quelques cantons, GE, VS, ZH, ...)
- PC AVS / AI (automatisée VD). Il existe des PC cantonales à GE uniquement ;
- PC Famille (GE, VD) FR vient de voter la loi d'application ;
- Bourses de formation ;
- Avances sur les pensions alimentaires ;
- Allocations cantonales de maternité ou d'adoption ;
- Rente pont à la place de l'aide sociale ;
- Aide sociale.

Pour plus de détails, elles sont présentées sur le site de l'OFS : [Inventaire des prestations sociales sous condition de ressources](#).

La plupart de ces prestations, à l'exception des PC fédérales AVS/AI, varient d'un canton à l'autre (voire à l'intérieur d'un canton). Comme étape intermédiaire à la réalisation de nos revendications fondamentales, il importe de mettre en place des propositions pour garantir une égalité de traitement basée sur le principe « une personne, un revenu, un impôt ».

- les subsides LAMal (c'est l'objectif de l'initiative socialiste pour le plafonnement des primes à 10% du revenu disponible soit environ 6% du revenu brut) ;
- les bourses de formation / bourses d'études ;
- les rentes-pont pour les personnes en fin de droit et proches de la retraite, la prestation fédérale actuelle est minime et presque une insulte pour les personnes dans cette situation ;
- les PC familiales, car il n'y a pas que les personnes au bénéfice de l'AVS/AI qui sont en difficulté financière insoluble.

Nous vous prions de mettre en discussion cette proposition dans vos groupes cantonaux.

Vous pouvez nous transmettre vos propositions, vos amendements, vos compléments d'ici au 14 avril 2024 (pour nous faciliter la préparation et l'animation de notre prochaine AD). Si nous les recevons avant le 2^e envoi prévu le 11 avril 2024, nous pourrons déjà les faire parvenir à tous les délégué-e-s.